

L'histoire de la notion d'αἴτιος et l' αἴτιον dans Aristote *An.Po.* II, 11

Catherine Darbo-Peschanski (CNRS/Lille 3)

The double aim of the paper is first to understand how is elaborated the *aition* notion in Aristotle's *An. Po* II, 11, that is to say, not everywhere in his work but in a chapter of the *Organon* about the demonstration where it takes a technical meaning; second to show how its semantic framework conforms and echoes with what shapes the concept before and aside in all Ancient Greece through various historical figures. An important Greek conception, with not only epistemological but also religious, social and political meaning, underlies the notion. When a superior entity, like *logos*, *Dikē*, *phusis*, Gods or Destiny, shares reality, the *aitios/aition* is the actor or active element which, as taking a part, disturbs or changes the order. In demonstration, *logos* shares Being in subjects and predicates while the *aition*, middle term which takes a share in the major and the minor premises, provides a semantic event bringing something new in what was firstly established.

En proposant de traiter du vocabulaire aristotélicien de la cause, il ne m'échappe pas que je m'engage sur un terrain vaste et maintes fois parcouru en tous sens. Il s'agit donc d'abord de préciser quel sera l'objet exact de l'examen et, à défaut de proposer une radicale nouveauté, de se placer d'un point de vue susceptible de faire envisager un peu différemment des questions par ailleurs déjà soulevées.

Le problème d'où je partirai est le suivant : sachant que, dans les *Premiers Analytiques* qui traitent du syllogisme en général et des conditions formelles que, dans ce type de *logos*¹, doivent remplir les prémisses pour conduire à des conclusions correctes, le moyen terme porte exclusivement le nom de μέσον, qu'est-ce qui, dès lors qu'il s'agit du cas bien précis du syllogisme scientifique ou démonstration, conduit Aristote, à appeler le moyen terme αἴτιον ou à le qualifier d'être, en l'occurrence αἴτιον?

¹ *An. Pr.*, I, 1, 24 b 18-20 : « συλλογισμὸς δὲ ἐστὶ λόγος ἐν ᾧ τεθέντων τινῶν ἕτερόν τι τῶν κειμένων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει τῷ ταῦτα εἶναι : Le syllogisme est un discours dans lequel, certaines choses étant posées, quelque chose d'autre que ces données en résulte nécessairement par le seul fait de ces données ».

Plus précisément, qu'est ce qui, dans la structure sémantique de l'adjectif αἴτιος, commande un choix terminologique qui semble en engager l'ἀποδεικτικὴ ἐπιστήμη?²

Pour cela, il convient d'abord de tirer les conséquences d'un fait simple : bien qu'il constitue son lexique technique propre, Aristote parle grec et utilise, en ce cas comme ailleurs, un matériau linguistique qui lui offre des sèmes exploitables dans la perspective qui est la sienne. On s'est déjà depuis longtemps interrogé sur le vocabulaire de la cause chez Aristote, objectera-t-on. Mais précisément, je crois que la manière dont cela a été fait peut être, au moins partiellement, revue.

Les termes du problème

Le mythe de la cause

L'adjectif αἴτιος et le verbe αἰτιᾶσθαι constituent, dès l'époque homérique, les mots souches d'un champ lexical qui ne s'est élargi qu'au Ve siècle avant notre ère au nom αἰτία, avec, dans son sillage, le neutre substantivé τὸ αἴτιον et, plus tard encore, à αἰτιολογία. Mais l'étymologie ne fournit aucune donnée claire qui permette de sortir de l'ambivalence entre l'idée juridique de responsabilité/culpabilité et celle, logique, de cause. Seul reste incontestable l'élargissement progressif du champ lexical.

Réduits à cette extrémité, en quelque sorte, les interprètes n'ont pas résisté à la tentation de transformer ce qui n'est qu'une ligne de dérivation morphologique en moteur d'une histoire des idées. Ils en sont donc venus au récit suivant : les idées de culpabilité et de responsabilité pénale seraient originelles. Les connotations de blâme se seraient ensuite émoussées pour laisser place à l'idée d'une responsabilité positive, tandis que, d'agents exclusivement humains, on serait passé à des agents non humains. Cette évolution revêt de surcroît, plus ou moins explicitement, le caractère téléologique d'une progression vers la rationalité épurée de la notion de cause. On procède ensuite à

² Sur la distinction qu'on peut faire entre l'ἀποδεικτικὴ ἐπιστήμη et l'ἀπόδειξις, voir J. Brunschwig, 'L'objet et la structure des *Seconds Analytiques* d'après Aristote', in E. Berti (éd.), *Aristotle on Science*, Padoue, 1981, p. 61-96.

une répartition des sens en fonction des domaines d'usage, selon le principe de la rémanence/adaptation. Ainsi, dans le contexte judiciaire persisterait la notion de culpabilité qui serait également très exploitée par la tragédie. L'apparition du neutre substantivé τὸ αἴτιον, dans ce que les modernes considèrent comme la première historiographie (en l'occurrence chez Hérodote), marquerait l'irruption de la notion de cause, celle-ci étant à leur yeux indispensable à l'activité historique, à la condition implicite de considérer que celle des Anciens est de même nature que la nôtre, ce qui mérite, pour le moins, discussion³. De là enfin son développement dans l'étiologie médicale et la philosophie où elle trouverait son terrain naturel d'élaboration : celui de la spéculation rationnelle et de la science. Pour le reste, on parle d'emplois «intuitifs».

On trouve donc là une sorte de mythe de la cause qui intègre la croyance au progrès vers l'abstraction et plus généralement vers la raison, la croyance en l'invariance des partages disciplinaires, celle, enfin en une frontière étanche entre des formes de pensée totalement claires et d'autres qui ne le seraient pas.

Place d'Aristote et des stoïciens

On ne manque pas de faire entrer Aristote et, au-delà, les stoïciens, dans un tel schéma d'évolution. S'agissant d'Aristote et, sinon de tous les stoïciens, du moins de l'ancien stoïcisme, la référence au caractère originaire du sens judiciaire est également, et je dirais presque exclusivement, utilisée pour répondre à deux questions⁴.

Il s'agit d'abord de celle que soulève le fait que chez Aristote (mais pas seulement puisqu'il en est de même chez Platon ou les épicuriens, par exemple) peuvent être désignées comme αἰτίαι des entités comme la matière, la forme ou la fin qui ne possèdent pas le caractère d'activité de la cause efficiente. Or dans le contexte judiciaire considéré comme originaire, l'αἰτία est le résultat de l'action coupable, tandis que le

³ Nous nous permettons de renvoyer ici à C. Darbo-Peschanski, *L'historia. Commencements grecs*, Paris, Gallimard, 2007.

⁴ Pour ce qui suit, voir l'article fondamental de M. Frede, « The Original Notion of Cause », in M. Schofield, M. Bruneau, J. Barnes (eds), *Doubt and Dogmatism. Studies in Hellenistic Epistemology*, Oxford, 1980, 226-267.

responsable, celui qui porte l'activité coupable, est l'αἴτιος. Une distinction qui fait écho à celle que Stobée attribue à Chrysippe selon laquelle l'αἰτία rend compte de l'αἴτιον en tant qu'αἴτιον:

Αἰτίαν δ' εἶναι λόγον αἰτίου ἢ λόγον περὶ τοῦ αἰτίου ὡς αἰτίου.

D'où la suggestion fondamentale de M. Frede de faire de l'αἰτία la raison ou l'explication, c'est-à-dire un *logos*, un énoncé prépositionnel, qui énonce la vérité en vertu de laquelle l'αἴτιον (la cause) est cause. L'opposition fondamentale entre αἴτιον et αἰτία, serait l'opposition entre une entité active et un énoncé prépositionnel qui rend compte de celle-ci. Mais c'est pour poser immédiatement qu'Aristote ne tient pas compte de cette distinction et qu'après Chrysippe, elle se perd aussi.

La seconde question à laquelle la référence à la distinction judiciaire, dite originelle, permettrait de répondre est celle de savoir pourquoi l'idée fondamentale de cause et celle vers laquelle toutes les philosophies, s'il faut en croire Sextus Empiricus⁵, ont finalement glissé, est celle de cause active. L'αἴτιος est celui qui, faisant quelque chose, porte atteinte à quelqu'un ou quelque chose. Une fois devenu cause, il est donc ce dont l'activité produit un effet. Simplicius atteste cette évolution même chez les Péripatéticiens en notant, dans son *Commentaire à la Physique*, que la cause motrice est, à proprement parler, la cause (αἴτιον τὸ κυριώτατον λεγόμενον, 326, 15 *sqq.*) et M. Frede propose aussi de voir, dans ce glissement terminologique de la cause motrice à la cause efficiente chez les stoïciens, un autre signe de cette orientation⁶.

On notera cependant que, pour affirmer l'idée d'activité dans αἴτιον et pour voir dans αἰτία celle d'un résultat, voire de l'état créé par cette activité, point n'est besoin d'adhérer au mythe de la naissance de la cause. Pour étayer l'interprétation du rapport entre αἴτιος/v et αἰτία, comme celui de l'activité à l'état qui en résulte, on pourrait, par exemple, se contenter d'alléguer les nombreux cas de dérivation conduisant, à partir d'un adjectif de sens actif, à un nom indiquant un état ou une qualité que permet en grec le suffixe *-ia*.

⁵ *HP*, III, 14.

⁶ Simplicius, *In Phys.*, 326, 23.

Envisager différemment l'histoire de la notion permet, en outre, de préciser la notion d'activité.

L'activité de l'αἴτιον

Qu'en serait-il donc de l'activité de l'αἴτιον ou de qui est αἴτιος?

Thème morphologique et associations contextuelles

A rechercher les mots qui sont construits sur le même thème morphologique que αἴτιος et les associations contextuelles d'un tel vocabulaire, on pourra poser quelques jalons.

On remarquera d'abord qu'αἴτιος et le verbe dénominal αἰτιάσθαι sont porteurs de l'idée d'un partage (entendons par là de découpage en parts) lié à un don ou, inversement, à un prendre. En témoignent leur association morphologique à αἶσα : la part (spécialement celle qui est octroyée par le destin, tautologiquement appelé Αἶσα ou Μοῖρα, ou les dieux), à αἰσυμνήτηρ : l'arbitre (celui qui a pour tâche d'attribuer ou de rendre à chacun la part qui lui revient), à διατᾶν : soumettre à un régime (distinguer et proportionner les aliments, les boissons et les exercices physiques) mais qui signifie également arbitrer, de même que δίαιτα qui désigne le régime renvoie aussi à l'arbitrage, tandis que le nom αἰτητής peut désigner l'arbitre tout autant qu'αἰσυμνήτηρ.

A tous ces mots auxquels on prête le même thème morphologique qu'à αἴτιος, on ajoutera ceux qui sont liés à cet adjectif par associations contextuelles récurrentes : Μ/μοῖρα, la part elle-même ou le destin lui-même ; οἶτος : le lot, plutôt défavorable, du destin ; πορεῖν : fournir à, destiner à et πόροι : les ressources, les moyens pour parvenir à un but (en l'occurrence celui qui est donné au départ comme contenu du lot) ; τιμή : la part d'honneur et tout le lexique du don : δῶρον, δωτήρ, δίδοναι, etc.).

Mais à tout ce vocabulaire qui révèle dans αἴτιος le sème fondamental du partage de distribution et de don s'ajoute, à l'inverse, celui du partage pour prendre : partage d'appropriation cette fois. Αἴτιος semble en effet avoir le même thème morphologique que αἰτεῖν : demander pour obtenir, désirer prendre, sens qu'on retrouve dans le verbe

homérique αἰτίζω.

Dans le même sens, les associations contextuelles, conduisent à faire entrer en jeu le verbe λαμβάνειν, « prendre », qui forme fréquemment avec δίδοναι, « donner », une forte antithèse. On ne s'étonnera pas alors de trouver que λαμβάνειν a pour synonyme le verbe αἴνομαι où l'on reconnaît le thème morphologique de αἴτιος.

Thématisation

Ces considérations ne sont pas pures spéculations lexicologiques modernes. L'antinomie qui traverse le thème de la répartition entre répartition pour donner et répartition pour prendre est en effet thématifiée dans certains récits. C'est le cas de l'*Hymne homérique à Hermès*. Hermès ne se satisfait pas de la part d'honneur (τιμή) que lui a octroyée Zeus. Fils du père des dieux et d'une nymphe, Hermès vit en effet à l'écart de l'Olympe, en marge en quelque sorte. Il prend donc une part qui lui convient en volant les boeufs d'Apollon, un illustre dieu olympien, quant à lui. Or devant les dieux de la justice eux-mêmes, Zeus et le soleil qui voit tout sans qu'on puisse lui dissimuler quoi que ce soit, il affirme qu'il n'est pas αἴτιος. Ce disant, il renvoie au partage de don auquel Zeus a procédé, passant sous silence celui du prendre par lequel il a répondu. L'hymne met donc en intrigue la dualité fondamentale associée dans αἴτιος à l'idée de répartition.

Question générale

Pour prendre un peu plus de hauteur, on dira que l'usage de αἴτιος et de tout son champ lexical est lié à l'expression d'une question qui, en Grèce, a une pertinence non seulement religieuse mais encore sociale, politique et épistémologique. Cette question pourrait se formuler de la manière suivante : soit une instance éminente, voire supérieure, de répartition cosmique, variable suivant les époques, et qui fait ou *donne* les parts (le destin ou les dieux, la φύσις, le λόγος), que se passe-t-il quand, sur le fond de la réalité ainsi ordonnée, on *prend* part?

Le passage d'une instance de partage à l'autre relève de ruptures historiques qui

suscitent une réélaboration de la notion de αἴτιος sur la base des sèmes fondamentaux de la notion. Ainsi connaît-elle plusieurs métamorphoses.

Depuis les premiers textes dont nous disposons, en gros depuis le VIII^e siècle, jusqu'aux crises sociales des VII^e et VI^e siècles αἴτιος et son lexique sont associés à une incertitude sur l'autonomie de l'action humaine : les dieux et le destin (Αἴσα, Μοῖρα) donnent-ils des lots qui déterminent toutes les actions à accomplir ou les hommes prennent-ils leur part en agissant seuls ? Le paradigme est ici Agamemnon qui, dans le chant XIX de l'*Iliade*⁷, au moment de faire amende honorable et de regretter de s'être querellé avec Achille, affirme tout à la fois avoir été entraîné par les dieux et avoir agi seul :

Je ne suis pas partie prenante (αἴτιος). C'est Zeus, c'est Part (Μοῖρα), c'est Érinie qui marche dans la brume qui, à l'assemblée, soudain, ont mis en moi un terrible égarement le jour où, seul (αὐτός), j'ai dépouillé Achille de sa part d'honneur.

Au moment où les crises sociales des VII^e et VI^e siècles éclatent, à l'occasion de la concentration des terres, du développement de l'esclavage pour dettes et d'une révolution des pratiques guerrières, les dieux et les Parts ou la Part (Μοῖραι/Μοῖρα) assistés de Justice, sont conçus comme des donateurs absolus qui assimilent toute activité humaine contredisant la passivité attendue de la part des dotés à un prendre illicite, autrement dit à un vol. Renouant avec sa nature prométhéenne, l'humanité tout entière se rend donc coupable rien qu'à agir pour assurer sa survie. Ici l'un des textes témoins est l'*Élégie aux Muses* de Solon. C'est dans cette situation tragique que vient se loger l'oeuvre des législateurs. Ils organisent en effet les institutions et au premier chef la justice civile à distance respectueuse de la justice divine, fondant le politique sur la déréliction humaine qui laisse aux communautés humaines la charge de régler leur existence.

Une nouvelle période s'ouvre quand le rapport entre αἴτιος et la justice s'affirme de la façon la plus haute. C'est le Ve siècle, le moment où, en Grèce, les cités cohabitent, sinon en bonne intelligence, du moins dans une paix armée qui maintient chacune à l'abri de ses institutions. Se développe alors une idéologie du « tout juridique

⁷ XIX, 86-89.

» où tous les partages selon lesquels le monde se donne à comprendre sont considérés comme garantis par la collaboration des justices humaine (privée et publique) et divine. Ces partages sont d'ordre géographique (selon les mers et les fleuves qui découpent les masses continentales ou les régions), ethnique (les peuples s'individualisent et se distinguent les uns des autres par leurs lois et coutumes (νόμοι) qui découpent la surface de la terre habitée selon leurs zones d'extension respectives) ; des découpages sociaux et politiques qui répartissent les biens et les tâches. Dans ce monde les événements sont ou des transgressions des lignes de partage ou, sous l'égide des diverses justices, leur châtement. Ainsi même le temps de l'histoire avance selon un mécanisme judiciaire.

Αἴτιος garde alors son sens de coupable, comme dans la période précédente, et αἰτία, qui apparaît alors, renvoie à la culpabilité que les proches d'une victime ou les tribunaux ou les dieux prendront en charge et jugeront. La tragédie naît aussi, qui met toutes les justices en conflit, tandis que l'historiographie hérodotéenne les compose en un système où elles sont complémentaires. Ainsi contre l'invasion perse de guerres médiques toutes interviennent pour rétablir, par la victoire des Grecs, l'ordre du monde bafoué.

Mais, pas plus qu'il n'est originaire, le moment du « tout judiciaire » ne marque la fin des transformations. Quand s'installe la guerre généralisée entre les cités, dans le dernier tiers du Ve siècle et pendant la presque totalité du IVe siècle, l'idéologie de la justice garante de l'ordre du monde perd sa force explicative puis s'effondre. Les combats ne jugent plus rien; ils ne rétablissent pas l'ordre bafoué⁸. Les coupables ne sont plus châtiés, ou plutôt, tout le monde est à la fois coupable et innocent. Certes, chez

⁸ Songeons à la saisissante réflexion par laquelle Xénophon clôt les *Helléniques*, après avoir raconté la bataille de Mantinée : « Ces événements eurent un résultat contraire à celui que tout le monde avait attendu. Toute la Grèce presque s'était trouvée rassemblée ou affrontée : il n'y avait donc personne qui pensât que, s'il y avait une bataille, les vainqueurs seraient les maîtres, et les vaincus deviendraient les sujets ; néanmoins la divinité fit si bien les choses que chacun des deux partis éleva un trophée, comme s'il avait remporté la victoire, sans qu'aucun des deux empêchât ceux qui le dressaient ; que chacun rendit les morts par convention, comme s'il avait remporté la victoire, que chacun les reçut par convention, comme s'il avait subi une défaite ; et que, malgré la victoire que chacun prétendait avoir remportée, chacun ne fut visiblement plus riche ni en cités, ni en territoire, ni en autorité, qu'avant la bataille ; et l'incertitude (en fait ἀκρισία : absence de discrimination, absence de jugement de partage) et la confusion (ταραχή) furent plus grandes après qu'avant dans toute la Grèce » (VII, 5, 26-27).

Thucydide, les belligérants renouvellent à l'envi les joutes oratoires où ils s'accusent réciproquement et invoquent le juste, quitte à le redéfinir sans cesse; certes, chez Platon, la justice repose sur la hiérarchie des parties de l'âme et sur celles du corps social, mais dans les deux cas, la répartition juste ne donne pas le fin mot de l'ordre. Les conflits de justice des protagonistes de la guerre du Péloponnèse ne donnent pas les causes vraies de ce qui advient, lesquelles tiennent à la nature humaine et à ses passions (espoir, emportement, peur). La justice platonicienne, qui confère la prédominance à la partie intellectuelle dans l'âme et aux philosophes dans la cité, est fonction de l'effort de connaissance du vrai qui se déploie dans la dialectique. La justice doit donc désormais s'appuyer sur le λόγος, celui-là même que dans son ébauche d'autobiographie intellectuelle, le Socrate du *Phédon* dit avoir choisi contre les phénomènes pour ne pas devenir « aveugle de l'âme », et attendre de lui qu'il la fonde.

Chez les médecins, c'est à la φύσις de répartir, à l'extérieur, les différents climats (chaud, froid, sec, humide, venteux ou pas) et, à l'intérieur, les humeurs les territoires du corps et de l'âme (μέρη, creux, formes, μοῖραι) qu'emplissent les humeurs et les mélanges ou dont ils se vident, selon une alternance renouvelée du donner et du prendre. Ce qui intervient dans cette répartition en la modifiant prend le nom de αἴτιος ou de αἰτία, tandis que le régime, δίαιτα, vient proportionner la nourriture solide, les boissons, et parfois les exercices physiques afin de rétablir ou de maintenir l'équilibre de la répartition initiale.

Sur les ruines de ce que, en termes foucaaldiens, on pourrait appeler le « discours de la justice » prospère donc concurremment deux instances de partage : la φύσις, notamment la ἀνθρωπεῖα φύσις et, avec elle ce par quoi on distingue l'homme du reste des animaux : le λόγος. La disparition du lien de αἴτιος/αἰτία avec la justice n'introduit donc pas de modification dans la structure fondamentale de la notion : le don ou la prise de part.

Toutefois le lien avec la justice se tisse à nouveau et d'une manière un peu différente par la suite. Dès que l'apparition et la succession des royaumes hellénistiques ont été saisies comme un mouvement historique puissant et que, dans cette succession, l'empire romain est apparu comme l'ultime totalité rassemblant l'ensemble de la terre habitée, s'est ouverte, chez les stoïciens, la possibilité de penser un ordre global. Dans

leur philosophie, la physique, la logique et l'éthique se tiennent et la réflexion sur la cause réintègre le cadre d'une réflexion sur la responsabilité. Dès lors l'*αἴτιον* désigne une nouvelle fois, non seulement, ce qui agit (pour que responsable il y ait, il faut que ce qui est responsable ait fait quelque chose qui le rende tel), mais encore un corps particulier qui prend effectivement part dans l'enchaînement physique, logique et éthique. On notera toutefois que si, dans le discours de justice du Ve siècle, l'*αἴτιον* renvoie à la prise de part perturbatrice qui appelle l'intervention réparatrice de Justice (*Δίκη*), ici, il relève d'une interdépendance globale et, par là, participe à l'ordre du monde et à sa régularité. Par ailleurs, la casuistique de la responsabilité va de pair, chez les stoïciens, avec les distinctions entre les différents types de causes.

Le lien d'*αἴτιον*, au sens de cause, avec la justice n'est donc ni originaire ni nécessaire. Ce qui, en revanche, demeure stable dans les différentes réélaborations que connaît cette notion et, du même coup, les autorise est le sème la prise de part dans une répartition où des instances diverses donnent les parts en les faisant.

Retour à Aristote

C'est sous le même angle de la rupture avec le discours de la justice et de maintien des sèmes de répartition qu'on propose d'envisager l'*αἴτιον* chez Aristote. La tâche peut sembler immense tant le mot est répandu dans le corpus, souvent en un sens non technique et sans qu'il soit possible, dans bien des contextes, de le distinguer de celui d'*αἰτία*. Il est pourtant un texte dans lequel la notion est élaborée dans toute sa technicité et qui, de ce fait, peut être utilisé dans l'histoire dont nous avons tenté ici de dégager les grandes lignes. Je veux parler du chapitre 11 des *An. Po.* II, dont les commentateurs n'ont cessé de souligner l'extrême difficulté mais qu'une approche extérieure comme la nôtre peut, au moins sur un point, contribuer à éclairer.

Le τὸ ὄν

Comme nous l'avons vu, quand les Grecs d'avant Aristote parlent d'*αἴτιον*, ils

convoquent en même temps l'idée de ce qui ordonne effectivement la réalité, que ce soit le destin, la justice ou la nature. De manière analogue, quand Aristote, fait intervenir la notion au début du chapitre, c'est après avoir rappelé brièvement ce qu'il a déjà affirmé plus longuement au début du traité⁹, c'est-à-dire que savoir scientifiquement une chose (ἐπίστασθαι) c'est connaître la cause (εἰδέναι αἰτίαν) :

(...) ἐπίστασθαι οἰόμεθα ὅταν εἰδῶμεν τὴν αἰτίαν: nous pensons avoir une connaissance scientifique quand nous connaissons la cause (*An.Po.*, II, 11, 94a20).¹⁰

Il le reprend à ceci près que, dans le livre I, il conditionne doublement le savoir en question : d'abord à l'identification de la cause en tant que telle (car on pourrait la connaître sans connaître son statut de cause), ensuite à son identité avec le savoir de ce qui ne peut être autrement, c'est-à-dire de ce qui est nécessairement, à la fois logiquement, dans le λόγος de la démonstration, et ontologiquement :

Ἐπίστασθαι δὲ οἰόμεθα ἕκαστον ἀπλῶς, ἀλλὰ μὴ τὸν σοφιστικὸν τρόπον τὸν κατὰ συμβεβηκός, ὅταν τὴν αἰτίαν οἰόμεθα γινώσκειν δι' ἣν τὸ πρᾶγμα ἐστὶ, ὅτι ἐκείνου αἰτία ἐστὶ, καὶ μὴ ἐνδέχεσθαι τοῦτ' ἄλλως ἔχειν: Nous pensons connaître scientifiquement chaque chose au sens absolu, et non pas à la manière sophistique par accident, lorsque nous pensons connaître la cause du fait de laquelle la chose est, savoir que c'est bien la cause de la chose et que cette chose ne peut être autrement qu'elle n'est (*An.Po.*, I, 2, 71 b 9-12).

La thèse du chapitre

Vient ensuite l'énumération des quatre causes : τὸ τί ἦν εἶναι (l'être essentiel) ; τὸ τίνων ὄντων ἀνάγκη τοῦτ' εἶναι (le que, certaines choses étant, il est nécessaire que cette chose soit) ; ἡ τί πρῶτον ἐκίνησε (celle qui correspond au qu'est-ce qui a en premier initié le mouvement) ; τὸ τίνοσ ἐνεκα (le en vue de quoi) (94 a 21-23).

Les problèmes que soulève le chapitre ont été soigneusement relevés et les interprétations données pour les résoudre non moins soigneusement discutées. L'article de M. Mignucci « Un passo controverso degli *An. Secundi* di Aristotele »¹¹ constitue à

⁹ *An.Po.*, I, 2, 71 b 9-12.

¹⁰ Traduction P. Pellegrin, *Aristote.Seconds Analytiques.Organon IV*, Présentation et traduction par Pierre Pellegrin, Paris, GF, 2005, que nous suivrons en général, sauf modification de notre part qui seront signalées.

cet égard une importante contribution au débat. Pour l'auteur, les problèmes fondamentaux d'où découlent tous les autres et qui permettent une bonne récapitulation des exégèses et une entrée pertinente dans les débats, sont, outre celui du lien entre la thèse centrale du passage et les chapitres précédents (II, 8-10), celui de l'identification des quatre causes mentionnées dans les premières lignes du texte, en particulier de la seconde dans laquelle on hésite à voir la cause matérielle.

Or il apparaît que les commentateurs, M. Mignucci compris, passent très rapidement sur l'énoncé de la thèse (Πᾶσαι αὐται {αἰτίαι} διὰ τοῦ μέσου δείκνυνται 94 a 23-24), d'abord sans tenir compte de la très nette distinction faite ici entre les causes (αἰτίαι) et le moyen terme assimilable grâce à la suite du texte à l' αἴτιον¹²; ensuite en considérant généralement que cet énoncé est clair et ne pose aucun problème, hormis celui généralement mentionné, mais peu, voire pas, discuté directement, du sens à donner au verbe δείκνυνται. Faut-il l'entendre en diathèse passive au sens fort : « être prouvé » (Barnes)¹³ ou au sens affaibli « être mis en évidence » (Ross¹⁴, Mignucci¹⁵) ou encore en diathèse moyenne : « prouvent » (Pellegrin)¹⁶.

¹¹ *Scritti in onore di Carlo Giacon*, Padova, Antenore, 1972, 63-86.

¹² C'est ainsi que, pour résumer 94 a 21-24 αἰτίαι δὲ τέσσαρες μία μὲν...μία ἑτέρα δὲ ἢ.. τετάρτη δὲ...πᾶσαι αὐται et annoncer ce qui suit l'auteur du commentaire anonyme aux *An.Po.* (M. Wallies, *Commentaria in Aristotelem graeca. 13.3, Ioannis Philoponi in Aristotelis Analytica posteriora commentaria. Cum Anonymo in librum II / edidit Maximilianus Wallies*. Berlin : G. Reimer, 1909, 376 (Réimpr. Berlin, De Gruyter, 1999) n'hésite pas employer le neutre αἴτιον pour évoquer le féminin αἰτία : Ἀπαριθμησάμενος τὰ τέσσαρα αἴτια καὶ εἰπὼν ἕκαστον τούτων μέσον ὄρον ἐν τῇ ἀποδείξει λαμβάνεσθαι καὶ δείξας τοῦτο ἐπὶ τοῦ εἰδικοῦ, νῦν δείκνυσι καὶ τὰ λοιπὰ μέσα γίνεσθαι ἐν ταῖς ἀποδείξεσι διὰ παραδειγμάτων...

¹³ *Aristotle Posterior Analytics*, Translated with a Commentary by Jonathan Barnes, Oxford, Clarendon Press, second edition, 1993, 59, 225.

¹⁴ *Aristotle's Prior and Posterior Analytics*, a revised Text with Introduction and Commentary by W.D. Ross, Oxford Clarendon Press, 637 : « the cause can appear ».

¹⁵ Art. cit. n. 1. M. Mignucci renvoie alors à *An. Po.*, II, 7 où le verbe est employé en ce sens à propos de l'impossibilité de prouver les définitions : « Comment donc celui que définit montrera-t-il (δείξει) la substance ou le ce que c'est ? En effet, il ne rendra pas clair (δῆλον ποιήσει) comme celui qui prouve (ἀποδεικνύς) à partir de prémisses admises... Quel autre mode reste-t-il donc ? Car assurément il ne montrera pas (δείξει) par la sensation ou en pointant du doigt ».

¹⁶ *Aristote. Seconds Analytiques. Organon IV*, Présentation et traduction par Pierre Pellegrin, Paris, GF, 2005, 287 et 409, n.3 « toutes les causes prouvent par le moyen terme ». Le

Si l'on peut en effet, comme le fait M. Mignucci, trouver en *An.Po.* II, 7 des occurrences de δεικνύναι qui ne sauraient signifier que « faire apparaître », dans la mesure où le verbe est alors explicitement opposé à ἀποδεικνύναι « prouver à partir de prémisses admises », on ne peut soutenir qu'il en va de même en II, 11 où ne figure pas une telle opposition. Dès lors, on pourrait convoquer maints autres passages d'Aristote où δείνυσθαι a le même sens qu' ἀποδείκνυσθαι.

Y aurait-il à son choix la raison implicite que, pour une des quatre causes énumérées, il n'en va pas de même que pour les autres, c'est-à-dire qu'elle ne pourrait, au même titre ou plutôt au même degré que les autres, « être prouvée » à travers /par l'intermédiaire, du moyen terme et que, pour tenir compte de cette disparité tout en maintenant la cohérence de l'ensemble des quatre causes, il faudrait affaiblir le sens du verbe? La formulation de la deuxième des quatre causes : τὸ τίνων ὄντων ἀνάγκη τοῦτ' εἶναι (le « que certaines choses étant, il est nécessaire que cette chose soit ») pose en effet problème car nulle part dans le reste du corpus aristotélicien la cause matérielle n'est formulée ainsi, alors que précisément la place de cet énoncé dans l'énumération des causes en *An.Po.*, II,11, le désignerait par élimination comme celui de la cause matérielle. Mais on ne peut se ranger à cette idée en suivant M. Mignucci, dans la mesure où lui-même propose une solution qui réduit la disparité de la deuxième cause.

Selon M. Mignucci, en effet, cette cause (αἰτία) ne peut désigner la cause matérielle dans sa généralité¹⁷ car la cause matérielle suppose entre le causant et le causé une relation nécessaire mais non suffisante. Ainsi, il faut des pierres et du bois pour construire une maison, mais les pierres et le bois ne suffisent pas pour qu'il y ait une maison. Elle désigne plutôt une cause matérielle spécifique, celle que constitue, au sens non métaphorique¹⁸, les prémisses de tout syllogisme et, par réduction logique, le moyen terme syllogistique, dans la mesure où, liant par prédication les termes extrêmes,

traducteur, s'appuyant sur l'*Anonyme*, 1909, 568,19, justifie son choix par la lecture « biaisée » que produirait le passif, sans argumenter plus avant.

¹⁷ Art. cit., n. 3.

¹⁸ La thèse d'un sens métaphorique est celle de Ross, *Aristotle's Prior and Posterior Analytics*, Oxford, 1949, Réimpres. Oxford, Clarendon Press, 2001, 638-639.

celui-ci permet la réalisation du syllogisme. Mais, dès lors que les prémisses répondent à un certain nombre de conditions¹⁹, elles sont prémisses de cette espèce de syllogisme qu'est la démonstration et, toujours par réduction logique, le moyen terme conduit alors à une conclusion simplement nécessaire et non pas nécessaire sous condition. Dans l'exemple de l'angle inscrit dans un demi-cercle que beaucoup de commentateurs s'accordent à considérer comme celui d'une démonstration dans laquelle le moyen terme exprimerait la cause matérielle, Mignucci, suivant en cela Ross, propose plutôt de voir l'illustration de ce qui précède immédiatement :

Τό τε γάρ οὐ ὄντος τοῦ ἀνάγκη εἶναι μιᾶς μὲν προτάσεως ληφθείσης οὐκ ἔστι, δυοῖν δὲ τοῦλάχιστον · τοῦτο δ' ἐστίν, ὅταν ἓν μέσον ἔχωσι. τούτου οὖν ἐνός ληφθέντος τὸ συμπέρασμα ἀνάγκη εἶναι. Δῆλον δὲ καὶ ὧδε . διὰ τί ὀρθή ἢ ἐν ἡμικυκλίῳ ; En effet, que « ceci étant, il est nécessaire que cela soit » n'est pas possible si l'on n'a pris une seule prémisse, mais il en faut au moins deux ; et c'est le cas quand elles ont un moyen terme unique. C'est aussi²⁰ clair par ce qui suit. Pourquoi l'angle inscrit dans un demi-cercle est-il droit ? (*An.Po.* II,11, 94 a 24-28).

Mais il s'éloigne tout aussitôt de Ross pour avancer que le moyen terme remplirait alors une double fonction : celle de cause matérielle et celle de cause formelle dans la mesure où, comme le dit explicitement Aristote, il exprime la définition de l'extrême majeur :

¹⁹ *An. Po.* I, 2, 71 b 20-72 a 7 (à partir de la traduction de P. Pellegrin) : « Être vraies, premières, immédiates, plus connues que la conclusion, antérieures à elle et causes de la conclusion (αἰτίων est un génitif pluriel qui pourrait aussi bien être neutre que féminin) . Être vraies, car il n'y a pas de savoir scientifique de ce qui n'est pas ; être premières et indémonstrables (...) » ; « être causes (αἴτια, pluriel neutre d' αἴτιον) de la conclusion parce que nous avons un savoir scientifique de quelque chose seulement quand nous en connaissons la cause αἰτία » (nom féminin, traduit par P. Pellegrin de la même manière qu' αἴτια comme s'il n'y avait aucune différence d'expression en grec. En toute exactitude, mieux vaudrait traduire : « causantes » au regard de la conclusion.); « causes de la conclusion, mieux connues qu'elle et antérieures à elle », (on préférera encore « causantes » ou « capables de faire de la conclusion une cause », puisque nous trouvons encore αἴτια, garanti comme un neutre pluriel par l'association avec les autres neutres pluriels auxquels le mot est coordonné pour qualifier le même objet (γνωριμώτερα et πρότερα). Nous reviendrons sur ce point.

²⁰ Cet « aussi » (καὶ) prouve qu'on ajoute par l'exemple quelque chose à ce qui vient immédiatement d'être dit.

Τοῦτο δὲ ταῦτον ἐστὶ τῷ τί ἦν εἶναι, τῷ τοῦτο σημαίνει τὸν λόγον : Et B est la même chose que l'essentiel <de A>, du fait qu'il signifie sa définition²¹.

Si donc, comme le montre M. Mignucci , le moyen terme est à la fois syllogistique et démonstratif, il n'y a aucune raison, du moins dans la deuxième des causes énumérées, de donner au verbe δείκνυσθαι le sens de « être mis en évidence » plutôt que celui de « être prouvé », parce que ce moyen terme serait moins démonstratif que les autres. Nous sommes toujours en effet dans le cadre d'une démonstration.

Mais peut-être la raison implicite est-elle, à l'inverse, que ce sont les autres causes (efficientes et finales, en l'occurrence) telles qu'elles apparaissent dans les exemples de la guerre médique et de la promenade de santé et dont M. Mignucci ne traite pas dans son article, qui demandent un affaiblissement du verbe δεινυσθαι. Les commentateurs soulignent en effet que, bien que les syllogismes pris pour exemples soient destinés à montrer que ces causes sont prouvées par le moyen terme, ils ne sont pas probants. Ainsi, à propos de 94 a 36 *sqq.* J. Barnes remarque que le syllogisme de la cause efficiente dans lequel A est « la guerre subie », B « agresseur », C « Athènes », exhibe bien la cause efficiente mais n'est pas une démonstration car sa mineure est vraie de façon contingente et sa majeure fautive. Ross²², avant lui, remarquait qu'il est même difficile de considérer certains raisonnements présentés par Aristote dans ce chapitre comme des syllogismes et, s'appuyant sur le fait que celui-ci n'y emploie même pas le mot, en déduit qu'il y fait usage de *quasi-syllogismes* autrement dit d'une variété plus faible de déductions explicatives. Il ne reste plus à Barnes et à Ross qu'à déplorer qu'Aristote se montre si négligeant, voire si peu digne de lui-même dans ces lignes.

Quoi qu'il en soit, on peut supposer que le choix du sens affaibli du verbe δεινυσθαι, dans l'énoncé liminaire de la thèse du chapitre (Πᾶσαι αὐται {αἰτίαι} διὰ τοῦ μέσου δείκνυνται (94 a 23-24), serait motivé par le besoin de rassembler dans un même libellé

²¹ J. Barnes juge absurde de sous-entendre ici A (l'extrême majeur) et P. Pellegrin signale son accord avec lui en traduisant l'être essentiel <de C>. Mais qu'importe pour notre propos, même si nous jugeons de peu de profit d'affirmer qu'un droit est la moitié de deux droits.

²² *Op.cit.* n. 17, 644 et 647.

l'ensemble des démarches argumentatives inégalement probantes qui seront ultérieurement présentées.

Αἴτιον dans 94 a 20-36

Quoi qu'il en soit, on peut prendre acte d'une certaine rupture de la rigueur démonstrative entre le début du chapitre 11, jusqu'à la fin de l'exemple de l'angle inscrit dans un demi-cercle (94 a 20-36), et la partie consacrée aux exemples consacrés à la cause efficiente et à la cause finale (94 a 36- b 25). Il reste à la comprendre plutôt qu'à la condamner. Ce qui a été dit jusqu'ici des sème fondamentaux d'αἴτιος peut, semble-t-il, y aider et, incidemment, à répondre à la question de la traduction du verbe δείκνυνται.

On remarquera d'abord, que « connaître », qui ne signifie pas ici « connaître au sens non qualifié » (ἀπλῶς), mais « connaître la cause », c'est-à-dire scientifiquement ou universellement, selon l'opposition développée en *An.Po.*, I, 1, 71 a 24-30, peut renvoyer au ὁ ἤδη θεωρῶν, ἐντελεχεία ὧν καὶ κυρίως ἐπιστάμενος de *DA* 417 a 29-30 : l'état dans lequel on dispose en acte d'un savoir acquis par cette altération de la disposition d'ignorance qu'est l'apprentissage (celui de l'art d'écrire, par exemple) et, par là, on sait souverainement quelque chose de précis, par exemple que ceci est la lettre A ou encore dans lequel on saisit « théoriquement » cette chose.

Mais, là où le *DA* distingue les différents sens (et en même temps les différents états de l'être) que recouvre l'expression « être savant » (ἔστι μὲν γὰρ οὕτως ἐπίστημόν τι εἶναι ὡς ἂν εἴπωμεν ἄνθρωπον ἐπιστήμονα)²³ : se trouver génériquement parmi les êtres qui détiennent la capacité de science, en l'occurrence les hommes ; posséder telle ou telle science ou art qui donne la capacité de savoir tel type de choses ; savoir quelque chose de précis par actualisation de cette science ou de cet art-là, les *An.Po.*, notamment en II, 11 posent les conditions épistémologiques qui permettent d'être en acte l'état où l'on sait quelque chose de précis (πρᾶγμα τί), autrement dit, qui permettent de passer du

²³ *DA*, 417 a 21-22.

stade où l'on dispose de la science qui permet de connaître un type de chose à celui où on dispose en acte et souverainement du savoir de cette chose-ci.

Nous ne voyons pas pourquoi en effet Barnes refuse que le point de vue adopté ici soit d'ordre épistémologique et balaie sans argument la position de Ross en la matière²⁴. Les *Analytiques* dans leur ensemble ne se donnent-ils pas explicitement pour tâche l'examen des conditions épistémologiques de la démonstration et de la science démonstrative et, après avoir montré que la définition ou cause formelle ne peut être prouvée par une démonstration, les *An.Po* n'entreprennent-ils pas de soutenir en II, 11 que « les quatre causes sont prouvées par l'intermédiaire du moyen terme » plaçant ainsi ce nouveau développement dans le prolongement du précédent dont le caractère épistémologique ne peut être nié ?

Les conditions épistémologiques de la démonstration sont de deux ordres.

Elles tiennent d'une part, comme cela a été dit antérieurement dans le traité, à la nature requise pour les prémisses : être vraies, premières, immédiates, plus connues que la conclusion, antérieures à elle et causes de la conclusion²⁵. Nous noterons pour notre propos qu'est notamment en jeu ici la vérité des prédications ou attributions²⁶ que le *logos* opère pour constituer les prémisses, lesquelles reposent sur des distinctions correctes, ou si l'on veut de *bons partages* dans les manières de dire l'être, entre les termes objets de prédications.

Il s'agit d'autre part du choix d'un moyen terme. Comme cela a été dit dans les *An.Pr.*, tout syllogisme, qu'il soit scientifique ou pas, nécessite un moyen terme qui est commun aux deux prémisses, ou comme sujet dans la majeure et prédicat dans la mineure ou comme prédicat dans les deux ou comme sujet dans les deux. Terme partie prenante de la première et de la seconde prémisses, il assure, par prédication, le lien entre les deux et permet ainsi la conclusion, présentée alors comme un *événement de sens* :

²⁴ J. Barnes, *Op. cit.*, n. 14, 226.

²⁵ Voir *supra* n. 20.

²⁶ Prédiquer ou attribuer se dit *κατηγορεῖν*, un verbe qui comme le champ lexical d'*αἴτιος* n'appartient plus ici la sphère judiciaire, comme nous le disions précédemment.

Συλλογισμὸς δὲ ἐστὶ λόγος ἐν ᾧ τεθέντων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει τῶ ταῦτα εἶναι: le syllogisme est un discours dans lequel, certaines choses étant posées, quelque chose d'autre que ces données en résulte nécessairement (*An. Pr.* I, 1, 24 b 18-20)²⁷.

Ὅλως γὰρ εἶπομεν ὅτι οὐδεὶς οὐδέποτε ἔσται συλλογισμὸς ἄλλου κατ' ἄλλου μὴ ληφθέντος τινὸς μέσου ὃ πρὸς ἑκάτερον ἔχει πως ταῖς κατηγορίαις : Nous avons établi, en effet, d'une manière générale, qu'il ne peut y avoir aucun syllogisme attribuant une chose à une autre, sans un moyen terme qui soit, de quelque façon, mis en rapport avec chaque extrême par les attributions (*An. Pr.* I, 23, 41 a 2-4).²⁸

C'est l'assertion sur la nécessité de trois termes dans les lignes 94 a 24-27 d' *An.Po.*, II, 11, qui semble avoir conduit Ross et, après lui Mignucci, notamment, à penser que les considérations qui ouvrent le chapitre prolongent la réflexion sur la construction de tout syllogisme en examinant cette fois celle de la démonstration qui donne, quant à elle, accès à la connaissance souveraine qui est celle de la cause. Après avoir posé que « toutes les causes sont prouvées par l'intermédiaire du moyen terme », Aristote explique en effet cette assertion de la façon suivante :

Τό τε γὰρ οὐδ' ὄντος τοῦ ἀνάγκη εἶναι μιᾶς μὲν προτάσεως ληφθείσης οὐκ ἔστι, δυοῖν δὲ τοῦλάχιστον ἄ τούτο δ' ἐστίν, ὅταν ἐν μέσον ἔχωσιν, τούτου οὖν ἐνὸς ληφθέντος τὸ συμπέρασμα ἀνάγκη εἶναι : En effet que « ceci étant il est nécessaire que cela soit », ce n'est pas possible si l'on a pris une seule prémisses, mais il en faut au moins deux ; et c'est le cas quand elles ont un moyen terme unique. Donc une fois qu'on a pris cet unique moyen terme, on a nécessairement la conclusion (*An.Po.* II, 11, 94 a 24-27).

C'est ce qui conduit Ross à soutenir la thèse fameuse du *ground* (fondement). Après avoir mis l'énoncé de la deuxième cause en *An.Po.* II,11,94 a 21-22 en relation avec la définition du syllogisme dans *An.Pr.* 24 b 18-20, l'auteur note qu'en *An.Po.* 94 a 24-27 le Stagirite fait clairement référence à la relation du « fondement » au conséquent, ce fondement de la conclusion d'un syllogisme étant formé *par les deux prémisses liées ensemble*.

Franchissant cependant un pas de plus, Ross isole la première partie du chapitre 11 en la spécialisant dans l'analyse épistémologique de la démonstration. Car selon lui

²⁷ Trad. Tricot.

²⁸ Trad. Tricot.

les prémisses ainsi reliées, qui sont par ailleurs²⁹ assimilées à la cause matérielle du syllogisme, le sont par métaphore et constituent ici une cause quasi-matérielle mise en forme par la conclusion. Le τὸ τίνων ὄντων ἀνάγκη τοῦτ'εἶναι devrait sa formulation surprenante pour une formulation de la cause matérielle au fait que ce n'est pas tout à fait d'elle qu'il s'agit. D'où aussi la façon dont M. Mignucci se décale par rapport à cette thèse en soutenant, comme nous l'avons vu que cette cause doit l'étrangeté de sa formulation au fait qu'elle est effectivement cause matérielle, mais dotée d'une double fonction : celle de cause matérielle et de cause formelle.

On pourrait peut-être alors suggérer de verser au débat l'examen direct de fonction de l'αἴτιον et la distinction qu'Aristote fait explicitement en 94 a 20 entre, d'une part, le moyen terme *par quoi on passe* dans la démonstration pour atteindre la cause, c'est-à-dire, toujours selon Aristote, par quoi on aboutit à la connaissance de la chose considérée et, d'autre part, la cause qui est le contenu même de cette connaissance.

On constatera tout d'abord que tout moyen terme n'est pas un αἴτιον, mais qu'il s'agit bien du moyen terme de la démonstration. Dans *An.Po.* II, 2, 90 a 5-11, en appelant le moyen terme αἴτιον, Aristote signifie en effet qu'est tel seulement le moyen terme démonstratif d'autant que, depuis le début du livre II, c'est bien de science qu'il s'agit :

συμβαίνει ἄρα ἐν ἀπάσαις ταῖς ζητήσεσι ζητεῖν ἢ εἰ ἔστι μέσον ἢ τί ἐστι τὸ μέσον. τὸ μὲν γὰρ αἴτιον τὸ μέσον, ἐν ἅπασιν δὲ τοῦτο ζητεῖται (90 a 5-7) : Il s'ensuit donc que, dans toutes les recherches, on cherche soit s'il y a un moyen terme, soit quel est le moyen terme. Car le moyen terme est la cause et dans tous les cas c'est celle-ci qu'on cherche.

τὸ γὰρ αἴτιον τοῦ εἶναι μὴ τοδὶ ἢ τοδὶ ἀλλ' ἀπλῶς τὴν οὐσίαν, ἢ τοῦ μὴ ἀπλῶς ἀλλὰ τι τῶν καθ' αὐτὸ ἢ κατὰ συμβεβηκός, τὸ μέσον ἐστίν (90 b 9-11) : car la cause de l'être, non pas d'être ceci ou cela, mais au sens absolu selon la substance ou de l'être qui n'est pas au sens absolu, mais qui est un des attributs par soi ou accidentels³⁰, c'est le moyen terme.

²⁹ *Phys.*, II, 3, 195 a 16-19.

³⁰ S'il est bien question de science, note Pellegrin, il ne faut pas entendre accident au sens courant, mais avec Averroès comprendre qu'il s'agit d'accidents par soi.

Dans « la matière » de la démonstration que constituent les deux prémisses liées en elles par l'αἴτιον selon les règles de la prédication, c'est bien à celui-ci qu'il incombe, en tant que le moyen terme qui, dans le *partage* sur lequel reposent les attributions correctes donnant lieu aux prémisses vraies, *prend part* à chacune des prémisses, de susciter cet événement de sens qui est ici la connaissance de la cause (αἰτία), ou connaissance souveraine. D'où son nom d'αἴτιον.

A dire cela, on trouve deux appuis. L'un est interne. Quand Aristote développe l'exemple de l'angle inscrit dans le demi-cercle, dont nous croyons qu'on peut dire avec Mignucci qu'il vient illustrer ce qui a été dit des prémisses de la démonstration immédiatement avant (Δῆλον δὲ καὶ ὧδε : c'est clair aussi par ce qui suit)³¹, il stipule en effet que l'αἴτιον n'est que le moyen terme B et non l'ensemble des prémisses dont ce terme est partie prenante, comme essaie de l'établir avec effort Ross. Pour ce faire celui-ci ajoute en effet à sa définition du *ground* une explication très contournée visant à faire endosser à Aristote la responsabilité d'un ajustement qui touche à l'extension même de l'αἴτιον :

afin de faire correspondre cette sorte d'αἴτιον (entendons les deux prémisses liées par le moyen terme) à sa formule générale selon laquelle l'αἴτιον opère comme moyen terme dans la preuve de ce dont il est αἴτιον, Aristote présente cet αἴτιον comme *le moyen terme*, - le moyen terme, devons-nous comprendre, comme relié d'une certaine manière au majeur et d'une certaine manière au mineur³².

L'autre argument est externe. Il tient à la cohérence des caractères prêtés à l'αἴτιον dans le texte d'Aristote étudié ici avec les sèmes fondamentaux de la notion : sur fond de répartition de ce qui est, une prise de part introduit une nouveauté. Dans la répartition des termes selon les attributions à laquelle procède le *logos*, il prend part aux deux prémisses et si celles-ci, en tant qu'elles sont liées par lui, constituent la *causa*

³¹ 94 a 27.

³² « The ground of the conclusion of a syllogism is *the two premisses taken together*, but in order to make his account of this sort of αἴτιον fit into his général formula that the αἴτιον functions as middle term in the proof of that whose αἴτιον it is, he represents this αἴτιον as being *the middle term* – the middle term, we must understand, as related in a certain way to the minor », *Op ; cit.* n . 17, 638. Mignucci, quant à lui a recours à l'idée de réduction.

cognoscendi dont la conclusion est la *causa cognita*, c'est à lui qu'incombe l'activité qui permet de poser celle-ci. C'est par le biais de l' *αἴτιον* dans la démonstration dont il est le moyen terme qu'on va passer du savoir potentiel d'un type de chose au savoir en acte de ce quelque chose-là.

Cette lecture a, bien entendu, des incidences et soulève des questions. La première incidence est que, en 94 a 23, nous sommes conduits à traduire le *δείκνυνται* par « sont prouvées ». Mais demeure entier le problème de savoir comment penser le rapport entre 94 a 20-36, dont nous avons tendance à renforcer l'isolement, et la suite du chapitre. Car, il faut bien l'admettre, la distinction lexicale entre *αἴτιον* et *αἰτία*, sur laquelle nous faisons fonds, ne paraît plus valide dans les exemples qui suivent celui de l'angle inscrit dans un demicercle. Que les Athéniens aient attaqué Sardes avec les Érétriens est bien la cause (*αἰτία*) du fait que les Athéniens ont subi la guerre médique.

Τίς αἰτία τοῦ πολεμεῖσθαι; ὅτι εἰς Σάρδεις μετ'Ἐρετριέων ἐνέβαλον.

De fait, Aristote glose immédiatement cela en reprenant la formule proposée au début pour l'une des trois causes que l'on identifie unanimement comme la cause efficiente (*τοῦτο γὰρ ἐκίνησε πρῶτον*, 94 b 1). Mais, après avoir posé que le moyen terme B est « avoir attaqué les premiers » (*προτέρους εἰσβαλεῖν B*), il conclut :

Μέσον ἄρα καὶ ἐνταῦθα τὸ αἴτιον, τὸ πρῶτον κινήσαν : Donc dans ce cas aussi, la preuve, ce qui a initié le mouvement, est un moyen terme (94 b 7- 8).

Et il en est de même, semble-t-il, pour l'exemple de la promenade de santé. Ce qui a été rangé en 94 a 23 parmi les *αἰτίαι* (*τὸ τίνοϛ ἔνεκα*) devient ici un *αἴτιον*.

Mais il ne s'agit pas pour nous de soutenir qu'Aristote, sur la base de la conception technique de l'*αἴτιον* posée au début d'*An.Po.*, II, 11, maintient partout la distinction qu'elle impose avec l'*αἰτία*. Bien des tentatives ont été faites pour le monter qui se sont avérées vaines, tant il est évident que ce n'est pas le cas. On se contentera d'une position proche de celle de Ross³³ en disant que l'exemple de l'angle inscrit dans le demi cercle vient, à l'écart des autres qui ne sont pas des démonstrations, montrer que toute démonstration implique des prémisses liées par un moyen terme qui sont la cause matérielle (ou quasi-matérielle) de la conclusion et que le moyen terme exprimant une

³³ *Op.cit.*, n. 17, 640.

part de la définition de l'extrême majeur, conduit à la connaissance de la chose considérée comme connaissance d'une de ses causes.

Ainsi, on voit se décliner dans leur organisation aristotélicienne, les caractères fondamentaux, qui de ruptures en reconfigurations sous-tendent l'histoire de la qualité d'αἴτιος.